



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION D'EVALUATION DES PRODUITS ET PRESTATIONS

AVIS DE LA COMMISSION

27 mai 2008

Modifiant les avis des 11 juillet et 12 décembre 2007

CONCLUSIONS	
Nom :	INVACARE VENTURE HOMEFILL II , système pour oxygénothérapie à domicile avec déambulation
Modèles et références retenus :	Le concentrateur suivant est ajouté à ceux décrits dans l'arrêté du 1 ^{er} avril 2008 (journal officiel du 9 avril 2008) : PERFECTO2 (référence : 1521652-ITC5PO2AWS).
Fabricant :	INVACARE CORPORATION (Etats-Unis)
Demandeur :	INVACARE POIRIER S.A.S. (France)
Données disponibles :	Le concentrateur PERFECTO2 a des dimensions inférieures à celles des autres concentrateurs du système HOMEFILL II (hauteur 58,4cm / largeur 33cm / profondeur 29,2cm). <i>PERFECTO2 permet l'utilisation simultanée de la fonction de concentrateur et de la fonction de stockage de l'oxygène pour les patients atteints d'insuffisance respiratoire chronique et qui nécessitent un débit d'oxygène $\leq 2,5$l/min.</i> <i>En conclusion, la Commission recommande l'inscription sur la liste des Produits et Prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale de la nouvelle référence du système VENTURE HOMEFILL II, dans les mêmes conditions que les références précédemment proposées.</i>

ARGUMENTAIRE

Nature de la demande

Demande de modification des conditions d'inscription sur la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la Sécurité Sociale : inscription d'une nouvelle référence pour le système INVACARE VENTURE HOMEFILL II, système pour oxygénothérapie à domicile avec déambulation :

Modèle	Référence	Caractéristiques	Marquage CE
Concentrateur PERFECTO2	1521652-ITC5PO2AWS	Plage de débit : 0,5 à 5 l/min. Niveau sonore moyen : 39 dB(A) Concentration en oxygène à la sortie : entre 87 et 95,6% selon le débit Puissance moyenne : 300W	Classe IIa, notification par SGS United Kingdom Limited (0120), Royaume-Uni

Historique du remboursement

Le système INVACARE VENTURE HOMEFILL II a fait l'objet de recommandations de la Commission d'Evaluation des Produits et Prestations (avis des 11 juillet et 12 décembre 2007).

Ce système a été inscrit sur la liste des produits et prestations remboursables par arrêté du 1^{er} avril 2008 (paru au journal officiel du 9 avril 2008).

Le système INVACARE VENTURE HOMEFILL II, composé d'un concentrateur, d'un compresseur et d'une bouteille, constitue une source d'oxygène destinée à l'oxygénothérapie à domicile

Les concentrateurs actuellement inscrits sont les suivants :

Modèle	Référence	Caractéristiques
Platinum 5 SensO2	IRC5LXO2AW-S	Plage de débit : 0,5 à 5 l/min. Niveau sonore : 44 dB en moyenne Dimensions : 67X46,7X36,5cm Concentration en oxygène à la sortie : entre 87 et 95,6% selon le débit Puissance : 395W
Platinum S	IRC5LXO2AWQ-S	Plage de débit : 0,5 à 5 l/min. Niveau sonore : 38-40 dB Dimensions : 67X46,7X36,5cm Concentration en oxygène à la sortie : entre 87 et 95,6% selon le débit Puissance : 320W
Platinum 9	IRC9LXO2AWQ-S	Plage de débit : 1 à 9 l/min. Niveau sonore : 50 dB Dimensions : 67X46,7X36,5cm Concentration en oxygène à la sortie : entre 87 et 95,6% selon le débit Puissance : 500W

Analyses des données

Le concentrateur PERFECTO2 a des dimensions inférieures à celles des autres concentrateurs du système HOMEFILL II (hauteur 58,4cm / largeur 33cm / profondeur 29,2cm).

Considérant que les modifications apportées par ces nouvelles références par rapport aux références précédemment proposées portent uniquement sur des caractéristiques techniques, la Commission estime que les conclusions des avis de la CEPP des 11 juillet et 12 décembre 2007 concernant le système VENTURE HOMEFILL II s'appliquent à cette nouvelle référence.

PERFECTO2 permet l'utilisation simultanée de la fonction de concentrateur et de la fonction de stockage de l'oxygène pour les patients atteints d'insuffisance respiratoire chronique et qui nécessitent un débit d'oxygène $\leq 2,5$ l/min.

En conclusion, la Commission recommande l'inscription sur la liste des Produits et Prestations prévue à l'article L.165-1 du code de la sécurité sociale de la nouvelle référence du système VENTURE HOMEFILL II, dans les mêmes conditions que les références précédemment proposées.